



Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique des GARRIGUES

Recherche

PSYCHOMOTRICIENNE / PSCHOMOTRICIEN

CDI (50% ETP) - Convention Collective du 15/03/1966

Poste à pourvoir dès que possible

Présentation de l'ITEP : Géré par l'Association Languedocienne d'Education (A.L.E), le Dispositif ITEP des GARRIGUES (61 salariés) permet d'accompagner des adolescents et jeunes adultes présentant des troubles psychologiques au sens du décret de 2005, de la circulaire de 2007 et du décret de 2017. Ainsi le Dispositif propose différentes modalités d'accueil et d'accompagnement (internat, internat séquentiel, demi-internat, SESSAD/ambulatoire, accueil de jour avec des ateliers à médiation, une unité d'enseignement de type collège et d'autres formes de scolarisation en collège, lycée, CFA, MFR) pour 63 jeunes de 11 à 20 ans. Cette organisation est mise en place sur deux secteurs d'interventions, NÎMES et sa périphérie ainsi que UZES/BAGNOLS sur CEZE/ALES.

Description du poste, des missions :

Sous la responsabilité hiérarchique de la directrice adjointe et la responsabilité technique du médecin psychiatre de l'association, la (ou le) psychomotricienne conçoit et met en œuvre, au travers d'une démarche professionnelle qui lui est propre, des médiations corporelles qui visent à restaurer l'adaptation du jeune à son milieu environnant par le biais d'expériences psycho-perceptivo-motrices. De plus elle/il met en place des modalités de rééducations visent à diminuer les troubles du développement psychomoteur ou les désordres psychomoteurs, au moyen de techniques de relaxations dynamiques, de médiations corporelles, d'éducatons gestuelles, d'expression corporelle ou plastique ainsi que par des activités rythmiques, de jeux d'équilibre et de coordination. Par le biais d'interventions directes, individuelles ou de groupes, elle/il permet aux jeunes d'identifier leurs compétences et de les développer, de pouvoir proposer un regard sur eux-mêmes, favorisant ainsi la construction structurante de la pensée.

Elle/il s'inscrit dans un travail de collaboration et un dialogue interdisciplinaire avec l'ensemble des professionnels du Dispositif ITEP et du point de vue de sa discipline, il/elle apporte un éclairage sur la compréhension que l'on peut avoir des difficultés que présentent les adolescents que nous accompagnons.

Responsabilités :

Association Languedocienne d'Education – Chemin Croix de Candordy – SANILHAC – 30700 SANILHAC-SAGRIES

Tél : 04.66.03.09.40 – E-Mail : contact@lesgarrigues.fr

www.lesgarrigues.fr - SIRET 775 941 222 00033 – APE 853 K

- Assurer la prise en charge, en individuel ou en groupe, des jeunes présentant des troubles du développement ou des désordres psychomoteurs.
- Organiser et mettre en œuvre des activités ou ateliers de rééducation et accompagnements psycho-corporels, dans le cadre des projets individualisés des jeunes accueillis (en lien avec le PPA).
- Participer aux réunions de travail pluridisciplinaires et à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (P.P.A.), le tout contribuant à la cohérence de sa prise en charge.
- Réaliser et rédiger des bilans psychomoteurs et proposer des orientations de prises en charge (P.P.A, M.D.P.H).
- Travailler en lien avec la directrice adjointe, le médecin psychiatre, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que les partenaires qui contribuent à la co-construction du P.P.A de chaque jeune accompagné.
- Dans l'exercice de sa fonction et des ses missions, elle/il a le souci des questions éthiques et déontologiques et de la bientraitance dans ses pratiques.
- Elle/Il transmet les éléments pertinents (sous forme orale et/ou écrite) nécessaires au suivi des accompagnements qu'elle/il réalise.
- Elle/il s'assure de la réactualisation régulière de ses connaissances

Profil demandé :

Bonnes connaissances et expériences des institutions sociales et médico-sociales et plus particulièrement des enfants et adolescents accueillis en ITEP.

Expérience du travail en équipe pluridisciplinaire.

Diplôme d'Etat de psychomotricien exigé répondant aux conditions de qualification professionnelle fixé par le décret du 15/2/1974 et l'avenant n° 164 du 28/5/1985.

Permis de conduire conseiller.

Conditions de travail :

CDI à temps partiel : 17h30 par semaine

Prise de fonction : dès que possible

Envoyer CV + lettre de motivation à l'attention de Monsieur le directeur de DITEP DES GARRIGUES par :

- mail : rh@lesgarrigues.fr ou courrier
- 10 ter Chemin croix de Candordy, 30700 SANILHAC SAGRIS.